

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

001

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

Le vingt-huit janvier deux mille quatorze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PÈRE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : BATARD Alban, BERTRAND Joëlle, BOSSARD Dominique, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, ROGER Claire, ROSSETTI Lionel, THEPENIER Denis.

Absents Excusés : M. Dominique BOIDRON donne pouvoir à Denis THEPENIER, Mme Emmanuelle DEVY donne pouvoir à M. François FOREST, Mmes Françoise VOYAU, Andrée BAUDRU, M. Jean-Pierre BOURIAUD

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Mme Claire ROGER est désignée, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2013

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2013 est adopté à l'unanimité

DE-2014-01-01 EXAMEN DES SUBVENTIONS 2014

Monsieur, GUERIN, Adjoint aux finances, présente l'état récapitulatif des subventions examinées en commission finances le 14 Janvier 2014.

Activités Culturelles	Accordé
Musique théâtre et cie	1.680 €
Comité des Fêtes	500 €
Fullbaz'art (festival Paille en son)	3.500 €
Activités Sportives	
Pazennais basket club	270 €
Football Club de Retz	690 €
Judo Club Pazennais	105 €
Karaté Club PSP	540 €
Pep's Danse	600 €
Hand Ball Sainte Pazanne	300 €
Paz sport Sainte Pazanne	60 €
Tennis Club de Ste Pazanne	120 €
Acheneau Club	750 €
Animation Locale	
Anim'action	10.000 €

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

002

Activités Sociales et de Santé	
Inséretz	2.300 €
Centre de soins infirmiers	50 €
Adapei	500 €
ADT	500 €
ADAR	2.640 €
ADIL	600 €
DOMUS	423 €
Alcool Assistance	150 €
Pazennaise de remplacement	100 €
Les Restaurants du Coeur	100 €
Enseignement et Formation	
Amicale Petits et Grands (186 enfants x 6,05 €)	1.125,30 €
A.P.E.L. (16,20 € /élève x 99 élèves)	1.603,80 €
O.G.E.C. Frais de Fonctionnement (557,20 € /élève x 99 élèves)	55.162,80 €
Fournitures Scolaires OGEC (46,20 € /élève x 99 élèves)	4.573,80 €
Participation aux voyages linguistiques et classes découvertes (1/élève/an)	27,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité le versement des subventions présentées ci-dessus.

Signé le : 31/01/2014
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20140128-DE-2014-01-01-DE
Date de réception de l'accusé : 03/02/2014 à 15:18

DE-2014-01-02 MONTANT LOYER APPARTEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'appartement situé au-dessus du service postal est prêt et disponible à la location à compter du 1^{er} février 2014. Il convient de fixer le montant du loyer charges comprises de l'appartement dont l'adresse est fixée comme suit : « 6B rue de la Morinière ».

Sur proposition du bureau municipal et après discussion, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le montant du loyer charges comprises (eau et fuel) à 550,00 € /mois pour l'appartement sis 6B rue de la Morinière. Cette recette sera affectée à la section d'exploitation du budget « 13001 - Logements sociaux de la Poste »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Signé le : 31/01/2014
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20140128-DE-2014-01-02-DE
Date de réception de l'accusé : 03/02/2014 à 10:53

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

003

DE-2014-01-03 ATTRIBUTION MARCHE RUE DE BRIORD

Le 9 décembre 2013, la Commune de PORT SAINT PERE, accompagné du cabinet 2LM, a lancé une consultation pour la réalisation des travaux de la rue de Briord : aménagement et restructuration du réseau d'eaux pluviales (lot unique), avec remise des offres au plus tard, le vendredi 10 janvier 2014 à 12h00.

A la clôture de la consultation : 5 offres et une lettre d'excuses ont été enregistrées par la commission MAPA, réunie le vendredi 10 janvier à 16h30 pour ouvrir les plis. Cette dernière a demandé au cabinet 2LM (La Haye Fouassière) dans le cadre de sa mission d'étudier les offres et de nous remettre un rapport d'analyse sous 15 jours.

Le vendredi 24 janvier 2014 à 16 h 30, le cabinet 2LM a présenté à la commission MAPA, son rapport d'analyse des offres étudiées selon les deux critères pondérés fixés dans le règlement de consultation (prix : 60 % - valeur technique 40 %). Après présentation et discussion, la commission MAPA a décidé de retenir la proposition technique et commerciale du :

- groupement CHARIER T.P. / L.T.P.e pour un montant H.T. de 433.990,30 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE, le choix de la Commission MAPA de retenir le groupement CHARIER T.P / L.T.P.e pour un montant de 433.990,30 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du marché de travaux.

Signé le : 31/01/2014
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20140203-DE-2014-01-03-DE
Date de réception de l'accusé : 03/02/2014 à 10:53

DE-2014-01-04 AUTORISATION ENGAGEMENT INVESTISSEMENT

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013 avant le vote du budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 pour les programmes suivants :
 - o 6310 2313 - CIMETIERE 2 500,00 €
 - o 5610 2315 - TRAVAUX ACCESSIBILITEAVE 13 000,00 €
 - o 000 165 - CAUTION 500,00 €
 - o 210 2315 - TRAVAUX BUSAGE VOIRIE 5 000,00 €

Signé le : 31/01/2014
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20140128-DE-2014-01-04-DE
Date de réception de l'accusé : 03/02/2014 à 10:53

QUESTIONS DIVERSES

DELEGATION ADJOINT

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 18 Février 2014 à 20h00.

Vote du budget primitif lors du Conseil Municipal programmé le mardi 18 mars 2014 à 20h30